

## ARRÊTÉ DU MAIRE

-----

### Arrêté du maire nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

#### Le Maire de la Ville de WASSELONNE

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 28 avril 2026 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de suffisamment de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible,

#### ARRETE

**Article 1er** – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme ARNOULD Marie-José représentante de la Croix Rouge Française ;
- Mme HETZEL Michèle, représentante de l'Association Tous ensemble avec nos aînés ;
- M. LEISER Gérard, représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales ;
- 

**Article 2** – Le présent arrêté sera *affiché en mairie ou publié sur le site internet de la commune*, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

**Article 3** – DIT que l'ampliation du présent arrêté est transmise :

- au représentant de l'État au titre du contrôle de la légalité,
- aux l'intéressés,
- sur le site internet de la Ville pour une durée de 2 mois,
- Affichage,
- Archivage.

WASSELONNE, le 15 mai 2026



Pour le Maire empêché,  
En sa qualité de Présidente du CCAS  
Jean-Philippe HARTMANN,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire